



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 7 mars 2023 à 19 h 33.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la Municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et à l'écoute.

2. PRÉSENTATION NOUVELLE ÉLUE AU SIÈGE NUMÉRO 6

Au nom des conseillers, du personnel, de la population de la municipalité de Saint-Benoît-Labre et en son nom, monsieur Jean-Marc Doyon félicite madame Mélanie Raymond élue le 26 février 2023 comme conseillère au siège numéro 6.

Monsieur le maire félicite également monsieur Michel Gosselin pour sa campagne électorale.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

125188-03-2023 Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour après les corrections des numéros de règlement suivants :

Point 6 : Le numéro du projet de règlement est corrigé par 629-2023;

Point 7 : Le premier projet de règlement est corrigé par 628-2023 et le numéro de règlement de zonage est corrigé par 447-2006.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PRÉSENTATION NOUVELLE ÉLUE AU SIÈGE NUMÉRO 6
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

LÉGISLATION

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 627-2023 RELATIF À LA RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
6. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 629-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-05-2003 BOÎTES AUX LETTRES
7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2023 CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006

AQUEDUC - ÉGOUT - ORDURES

8. DEMANDE D'APPUI - RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS) - TRAITEMENT DES RÉSIDUS MÉNAGERS (TRIOM) (VIRIDIS ENVIRONNEMENT)

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. MANDAT A LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - APPEL D'OFFRES D'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION - CHEMIN DE LA CEINTURE ET PARC INDUSTRIEL

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

10. RÉFECTION AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE - DOUCHES ET TOILETTES (ATTRIBUTION DU CONTRAT)
11. ACQUISITION DE TERRAIN COMPAGNIE DE CIMETIÈRES LES SOMMETS DE LA PAIX

PERSONNEL

12. AFFICHAGE DE POSTE
 - 12.1 DÉNEIGEUR À TEMPS PARTIEL (SAISON HIVERNALE 2022-2023)
 - 12.2 CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

FINANCES

13. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2022
14. DÉSIGNATION BLANCHETTE VACHON VÉRIFICATEUR EXTERNE - AUDITS 2023
15. ADOPTION BUDGET 2023 ET QUOTE-PART 2023 - OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (OHSC)
16. ADOPTION BUDGET 2023 - BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023)
17. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE SERVICES M F - DÉNEIGEMENT 152, RUE PRINCIPALE
18. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE
 - 18.1 CHEVALIERS DE COLOMB
 - 18.2 UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT (URLS) - JEUX DU QUÉBEC
 - 18.3 VOLLEYBALL CONDORS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CHAMPIONNAT CANADIEN)
19. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

20. RÉPARATION - ÉCLAIRAGE DE RUE
21. CONVERSION DES LUMINAIRES - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

22. MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 124847-04-2022 SÉCURITÉ CIVILE - ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) COMMUNICATION / SERVICE AUX SINISTRÉS
23. CORRESPONDANCE
24. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
25. RAPPORT DES COMITÉS
26. PÉRIODE DE QUESTIONS
27. CLÔTURE DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023**

125189-03-2023 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023, comme rédigé par Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

5. **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 627-2023 RELATIF À LA
DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

125190-03-2023 Le conseiller, monsieur Marc Cloutier, donne un avis de motion pour l'adoption de règlement numéro 627-2023 à une prochaine séance afin de régir la démolition d'un immeuble patrimonial sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

La directrice générale et greffière trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 627-2023 en indiquant sa portée;

ATTENDU qu'un règlement est obligatoire pour toutes les municipalités du Québec à partir du 1^{er} avril 2023 ayant comme but d'encadrer les demandes d'autorisations de démolition d'un immeuble patrimonial;

ATTENDU que le conseil municipal peut adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que ledit projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet se tiendra du 13 mars 2023 au 20 mars 2023 inclusivement et qu'un avis public sera donné;

ATTENDU que le texte du projet de règlement numéro 627-2023 relatif à la démolition d'immeubles soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 627-2023 relatif à la démolition d'immeubles soit, et est adopté par ce conseil.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**6. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 629-2023 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 331-05-2003 BOÎTES AUX
LETTRES**

125191-03-2023 Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin, donne un avis de motion pour l'adoption à une prochaine séance du règlement numéro 629-2023 modifiant le *Règlement numéro 331-05-2003 boîtes aux lettres*;

Considérant que le *Règlement numéro 331-05-2003 Boîtes aux lettres* n'a pas été modifié depuis son adoption à la séance ordinaire du 2 juin 2003;

Considérant l'article 5 dudit règlement qu'advenant un bris à une boîte aux lettres, sur une propriété privée, la Municipalité déboursa un maximum de vingt-cinq dollars (25 \$) par réclamation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le règlement numéro 331-05-2003 relatif aux boîtes aux lettres comme suit :

Que l'article 5 dudit règlement soit modifié par le texte suivant :

« *Advenant un bris à une boîte aux lettres, sur une propriété privée, la Municipalité déboursa un maximum de soixante-quinze (75 \$) par réclamation* ».

**7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2023
CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
447-2006**

125192-03-2023 Le conseiller, monsieur Claude Fournier, donne un avis de motion pour l'adoption à une prochaine séance du *Règlement numéro 628-2023 concernant les résidences de tourisme modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006*;

La directrice générale et greffière trésorière présente le premier projet de *Règlement numéro 628-2023 concernant les résidences de tourisme modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006*, madame Rodrigue en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage numéro 447-2006 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement suite à des représentations d'un groupe de citoyens;

ATTENDU que ledit projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet se tiendra du 13 mars 2023 au 20 mars 2023 inclusivement et qu'avis public sera donné;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le premier projet de règlement numéro 628-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 447-2006 sont transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du premier projet du règlement numéro 628-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le premier projet de règlement numéro 628-2023 modifiant le règlement numéro 447-2006 relatif au zonage afin de modifier les dispositions relatives aux résidences de tourisme, soit, et est adopté par ce conseil.

8. DEMANDE D'APPUI - RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS) - TRAITEMENT DES RÉSIDUS MÉNAGERS (TRIOM) (VIRIDIS ENVIRONNEMENT)

125193-03-2023 **Considérant** que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) souhaite que la méthode de gestion de la matière organique TRIOM de Viridis Environnement soit admissible au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Benoît-Labre appuie la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) dans ses démarches pour que la méthode TRIOM de Viridis Environnement soit admissible au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

9. MANDAT À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - APPEL D'OFFRES D'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION - CHEMIN DE LA CEINTURE ET PARC INDUSTRIEL

125194-03-2023 **Considérant** la nouvelle obligation d'obtenir la caractérisation des matériaux granulaires pour connaître le niveau de contamination lors de travaux d'excavation;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre doit effectuer la caractérisation des matériaux granulaires pour les deux (2) projets suivants :

- Développement domiciliaire du chemin de la Ceinture;
- Développement du nouveau parc industriel.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre ses services à la préparation de l'appel d'offres afin de mandater une firme pour procéder à l'étude de caractérisation des matériaux granulaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC de Beauce-Sartigan à préparer l'appel d'offres pour engager une firme pour l'étude de caractérisation des matériaux granulaires;

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre effectue le paiement des frais afférents à la MRC de Beauce-Sartigan.

10. RÉFECTION AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE - DOUCHES ET TOILETTES (ATTRIBUTION DU CONTRAT)

125195-03-2023 **Considérant** que la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions conformes pour l'aménagement des douches et toilettes au sous-sol de l'hôtel de ville;

Considérant que la firme Moreau Architectes a recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à Constructions J.L Groleau inc. de Saint-Georges le contrat des travaux d'aménagement des douches et des toilettes au sous-sol de l'hôtel de ville au coût de deux cent six mille sept cent cinquante dollars (206 750,00 \$) taxes comprises.

11. ACQUISITION DE TERRAIN COMPAGNIE DE CIMETIÈRES LES SOMMETS DE LA PAIX

125196-03-2023 **Considérant** que la Compagnie de cimetières les sommets de la paix a accepté que la municipalité de Saint-Benoît-Labre se porte acquéreur de deux parcelles de terrains dans le but d'agrandir le bâtiment de la caserne incendie suivant les dispositions de la résolution numéro 124839-04-2022 de la séance ordinaire du 5 avril 2022;

Considérant que la Municipalité désire toujours se porter acquéreur des dites parcelles de terrain ayant une superficie totale de 741 m² pour la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$);

Considérant que lesdits terrains ont été cadastrés par Francis Carrier, arpenteur-géomètre (Arpentage F.C. inc.) et qu'ils portent désormais les numéros 6 548 886 et 6 548 887 Cadastre du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires afin de procéder à la rédaction du contrat de vente; d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à l'achat des lots numéros 6 548 886 et 6 548 887;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre assume tous les frais et honoraires afférents au cadastrage des lots susmentionnés, au contrat et tout autre document nécessaire.

12. AFFICHAGE DE POSTE

12.1 DÉNEIGEUR À TEMPS PARTIEL (SAISON HIVERNALE 2022-2023)

125197-03-2023 **Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a procédé à l'affichage d'un poste de déneigeur à temps partiel afin de terminer la saison hivernale 2022-2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer une lettre d'entente avec le représentant du syndicat de la municipalité de Saint-Benoît-Labre afin de garantir vingt (20) heures de travail par semaine à la personne embauchée pour terminer la période hivernale 2022-2023.

12.2 CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

125198-03-2023 **Considérant** la démission de monsieur Bruno Giroux à titre de chef d'équipe des travaux publics, le 26 janvier 2023;

Considérant que la période d'affichage du poste de chef d'équipe des travaux publics se termine à l'interne le 15 mars 2023;

Considérant qu'à ce jour, aucun employé n'a postulé sur ledit poste;

Qu'advenant le cas où aucun employé syndiqué de la Municipalité postule au poste, il sera nécessaire de l'afficher à l'externe;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Coralie Rodrigue à afficher le poste de chef d'équipe des travaux publics sur la page Facebook et le site Internet de la municipalité de Saint-Benoît-Labre, ainsi qu'au Journal L'Éclaireur Progrès; qu'un comité de sélection soit formé pour procéder, au début du mois d'avril 2023, à la sélection et aux entrevues des candidats.

13. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2022

125199-03-2023 Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des contrats 2022 comportant une dépense de plus de deux mille dollars (2 000 \$) passés à l'exercice financier 2022 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).

Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la liste telle que déposée.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Comme exigé par la loi, une copie de la liste des contrats 2022 sera publiée au site Internet de la municipalité de Saint-Benoît-Labre, au plus tard le 31 mars 2023.

14. DÉSIGNATION BLANCHETTE VACHON
VÉRIFICATEUR EXTERNE - AUDITS 2023

125200-03-2023 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés afin d'effectuer la vérification externe et les audits 2023.

15. ADOPTION BUDGET 2023 ET QUOTE-PART 2023 -
OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE
(OHSC)

125201-03-2023 **Considérant** que l'Office d'habitation du sud de la chaudière (OHSC) a accepté le budget initial 2023 du secteur Saint-Benoît-Labre tel que proposé par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2023 suivant :

<u>Revenus</u>	48 434 \$
<u>Dépenses</u>	
Administration	9 492 \$
Conciergerie	21 066 \$
Énergie, Taxes	18 817 \$
emplacement	3 500\$
Financement	7 761 \$
Services clients	2 361 \$
Total	62 997 \$
<u>Déficit</u>	14 563 \$
<u>Contribution</u>	
SHQ (90 %)	13 107 \$
Municipalité (10 %)	1 456 \$

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre assume la contribution de mille quatre cent cinquante-six dollars (1 456 \$) soit dix pour cent (10 %) du déficit du budget initial 2023.

16. ADOPTION BUDGET 2023 - BIBLIOTHÈQUE
L'ENVOLUME (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023)

125202-03-2023 **Considérant** que le comité de la bibliothèque L'Envolume demande une aide financière de trois mille quatre cents dollars (3 400 \$) pour équilibrer son budget 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière de la bibliothèque L'Envolume de trois mille quatre cents dollars (3 400 \$).



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**17. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
SERVICES M F - DÉNEIGEMENT 152, RUE PRINCIPALE**

125203-03-2023 **Considérant** les services énumérés au mandat de Services M F pour la saison hivernale 2022-2023 à la résolution 125083-10-2022 de la séance d'ajournement du 18 octobre 2023;

Considérant que les services de déneigement de la cour de l'immeuble situé au 152, rue Principale figurent à ladite résolution;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de deux mille six cents dollars (2 600 \$) taxes non comprises l' de Services M F pour le déneigement de la saison hivernale 2022-2023 de la cour de l'immeuble situé au 152, rue Principale.

18. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

18.1 CHEVALIERS DE COLOMB

125204-03-2023 **Considérant** que le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière de cent dollars (100 \$) des Chevaliers de Colomb pour la soirée d'accueil de leurs nouveaux membres qui aura lieu le 29 avril 2023 à Saint-Benoît-Labre;

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière de cent dollars (100 \$) aux Chevaliers de Colomb pour la soirée d'accueil des nouveaux membres.

**18.2 UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT
(URLS) - JEUX DU QUÉBEC**

125205-03-2023 **Considérant** la participation en hockey féminin aux Jeux du Québec 2023 d'une résidente de la municipalité de Saint-Benoît-Labre, madame Méliane Jobin;

Considérant que le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière de cent dollars (100 \$) de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) relativement à la participation de madame Jobin;

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière de cent dollars (100 \$) à l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) pour soutenir la participation de madame Jobin aux Jeux du Québec 2023.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**18.3 VOLLEYBALL CONDORS DE CHAUDIÈRE-
APPALACHES (CHAMPIONNAT CANADIEN)**

N° de résolution
ou annotation

125206-03-2023 **Considérant** la participation d'une résidente de la municipalité de Saint-Benoît-Labre, madame Élodie Carrier, au championnat canadien de volleyball à Calgary;

Considérant que le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière de cent dollars (100 \$) de Volleyball Condors de Chaudière-Appalaches relativement à la participation de madame Carrier;

Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière de cent dollars (100 \$) de Volleyball Condors de Chaudière-Appalaches pour soutenir la participation de madame Carrier.

19. COMPTES DU MOIS

125207-03-2023 **Il** est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent dix mille six cent trente-quatre dollars et quarante-cinq cents (210 634,45 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

Les comptes du mois de février 2023 sont encore élevés en raison du paiement de certaines quotes-parts.

20. RÉPARATION - ÉCLAIRAGE DE RUE

125208-03-2023 **Considérant** les nombreuses demandes de citoyens et de membres du conseil concernant des lampadaires de rue défectueux;

Considérant les demandes de service effectuées auprès du fournisseur actuel demeurées sans réponses;

Considérant que dans l'indisponibilité du fournisseur actuel, la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à une demande de soumission auprès d'un autre fournisseur afin qu'il procède à la réparation des luminaires;

Considérant que ledit soumissionnaire a également transmis à la Municipalité une offre de service pour la conversion d'éclairage de rue actuelle au diode électroluminescente (DEL);

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière; à octroyer le contrat de réparation des luminaires; à procéder à un appel d'offres en matière de réparation des lampadaires de rue et de conversion de l'éclairage de rue au diode électroluminescente (DEL);



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**21. CONVERSION DES LUMINAIRES - REGROUPEMENT
D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC (UMQ)**

Ce point est annulé.

**22. MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 124847-04-2022
SÉCURITÉ CIVILE - ORGANISATION MUNICIPALE DE
SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) COMMUNICATION /
SERVICE AUX SINISTRÉS**

Ce point est remis à une prochaine séance du conseil.

23. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2023.

24. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Aucun point ne fut ajouté à l'ordre du jour.

25. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Pier-Luc Gilbert encourage la population à participer à une journée de ski alpin à la station du Mont-Orignal, le 13 mars 2023. Le transport et le billet à bon prix sont offerts par la Municipalité et la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

Monsieur Marc Cloutier a assisté à une rencontre avec monsieur le Maire au sujet des prérequis pour avoir accès au programme d'aide financière de l'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE).

Monsieur Jonathan Pépin explique les avantages de la gestion de la matière organique « TRIOM » que met de l'avant la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS). Monsieur Pépin invite la population à communiquer avec le député provincial pour que celui-ci appuie ladite méthode auprès des instances concernées.

Monsieur Claude Fournier rend compte d'une rencontre tenue à Saint-Joseph-de-Beauce et explique qu'il y aura des échanges de données relativement au patrimoine beauceron. Monsieur Fournier souligne la bonne voix des objectifs de la tenue d'activités du programme « Municipalités amies des aînés du Québec » (MADA) par la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires adressés aux élus concernaient la location de courte durée de résidences autour du lac Raquette par les personnes présentes sur place.

Aucune question n'est posée par les personnes à l'écoute.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

27. CLÔTURE LA SÉANCE

N° de résolution
ou annotation
125209-03-2023

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 20.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.



JEAN-MARC DOYON, MAIRE



CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE